ALKERMES
OU
AURIFIQUE MINERAL,
A LA MANIERE DE GLAUBER.

IL faut prendre du Salpêtre ou Nitre de deux eaux, l'écraſer, puis le mettre dans un creuſet d'Allemagne; mettre le creuſet dans un fourneau, ayant eu ſoin de mettre deſſous un tuileau : l'on entourera le creuſet de charbon allumé. Le Salpêtre fondu, on jettera par projection, du charbon groſſierement pulveriſé, juſqu'à parfaite ſaturation : on jettera la matiere fonduë dans un cône ou mortier bien net; puis refroidi dans un vaiſſeau de verre, on l'expoſera à l'air, juſqu'à ce qu'elle ſoit en eau : on filtrera la liqueur par un papier gris.

Prenez quatre livres de bon Antimoine de Hongrie, caſſé par petits morceaux, & dont vous aurez ſeparé la poudre fine par un tamis de crin; mettez-le dans une Caffetiere qui tienne quatre pintes & plus; verſez deſſus une livre de liqueur de Nitre fixe, décrite ci-deſſus, & quatre pintes d'eau de pluye : faites boüillir le tout pendant deux heures, à feu & boüillon égaux : aprés quoi on retirera la caffetiere du feu, & on filtrera les deux tiers de la liqueur encore boüillante, par un entonnoir garni de papier gris.

On remplira de nouveau la caffetiere d'eau de pluye boüillante; on y ajoûtera douze onces de la liqueur de Nitre fixe : ce que l'on fera boüillir pendant deux heures, avec égalité de feu & boüillon, comme auparavant; puis la caffetiere retirée du feu, on filtrera de nouveau les deux tiers de la liqueur, comme ci-devant.

Enſuite l'on remplira, pour la troiſiéme fois, la caffetiere d'eau de pluye boüillante, & on y ajoûtera huit onces de la liqueur de Nitre fixe : on fera boüillir le tout encore deux heures; & la caffetiere retirée du feu, on filtrera toute la liqueur boüillante. On verſera ces trois décoctions dans une grande terrine de grés : on les laiſſera vingt-quatre heures ſans les remuer; & aprés ce tems, on verſera par inclination la liqueur qui ſurnagera une poudre rouge, que l'on trouvera au fond de la terrine : laquelle poudre ſera miſe ſur un entonnoir garni d'e

papier gris, pour s'y égouter : aprés quoi on versera dessus de l'eau, pendant qu'elle sera encore sur l'entonnoir, jusqu'à ce que les gouttes d'eau qui tombent à travers le filtre, n'ayent plus aucune salure.

On laissera désécher cette poudre à l'air : quand elle sera séche, on la détachera exactement du papier, pour être mise ensuite dans une petite écuëlle de terre vernissée, & on versera dessus environ quatre onces de bonne eau de vie, que l'on enflammera : on désséchera ensuite la poudre, en la remuant avec une petite spatule de bois : on y rebrûlera de nouveau de l'eau de vie en même quantité, & on désséchera la poudre comme auparavant ; & cela à deux repriſes.

Je soussigné, premier Apoticaire du Corps du Roi, Démonstateur en Chimie au Jardin Royal des Plantes, & de l'Académie Royale des Sciences, certifie avoir fait & executé le Remede ci-dessus, appellé Alkermes, *ou* Aurifique Mineral, *avec le Sieur de la Ligerie, qui l'a donné au Roi, de la façon & selon le procedé ci-dessus marqué ; en foi dequoi j'ai signé le present. A Paris, le seiziéme jour de Septembre mil sept cens vingt.* Signé, BOLDUC.

Ayant representé à S. A. R. Monseigneur le Duc d Orleans Regent, à la sollicitation des Medecins les plus accreditez, l'utilité que le Public & les Hôpitaux pourront tirer de la Poudre dite vulgairement Poudre des Chartreux, *& que ces RR. PP. tiennent du Sieur de la Ligerie, comme ils en conviennent, qui est proprement un soufre doré d'Antimoine, l'Alkermes ou l'Aurifique Mineral, à la maniere de Glauber, pour rendre le Remede public, par ordre du Roi, le Sieur de la Ligerie l'a preparé en notre presence, des Sieurs Bolduc & la Serre, Apoticaires du Roi, tel qu'on le donne au public. En foi dequoi nous Conseiller d'Etat Ordinaire, premier Medecin de Sa Majesté, avons délivré le present Certificat, ce seiziéme jour de Septembre mil sept cens vingt.* Signé, DODART.

Vertus & Usage de la veritable Poudre Aurifique.

CE Remede est un des plus grands qui ait paru ; d'autant plus qu'il tient de l'universel par ses parties alkalines, sulfureuses & balsamiques, & par sa vertu anodine, qui s'insinuant par les digestions & la circulation du sang, dans toute l'habitude du corps, en corrige tous les vices & impuretez, poussant par une sensible ou insensible transpiration, du centre à la circonference, tout ce qui peut empêcher sa fluidité. Si les matieres viciées sont dans les premieres voyes, il agit par un doux & leger vomissement : si elles sont dans les intestins, elles se trouvent précipitées, sans aucune violence, par en bas : si les reins se trouvent surchargez, ou le genre nerveux embarrassé de quelque humeur acre, le Remede précipitant par les urines, soulage le Malade ; en telle sorte qu'aidant la nature, & n'operant que de concert avec elle, il lui rend le premier calme qu'elle avoit perdu par le dérangement des humeurs, & la met en état de faire jouir d'une santé parfaite.

La doze est depuis un grain jusqu'à trois, dans un vehicule convena-

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

ble. Le plus ordinaire eſt le vin d'Alicante, ou à ſon défaut, le vin ordinaire, dans lequel on ajoûtera autant de ſucre que de Poudre, dans une cuëillerée de vin, prenant deux ou trois cuëillerées du même vin pardeſſus, & deux heures aprés un boüillon.

Pour les fiévres intemittentes & continuës, aprés avoir fait preceder la ſaignée, on en donnera le lendemain, ou ſi la maladie preſſe, ſix heures aprés la Saignée. On en donnera deux ou trois grains, deux heures avant le friſſon, ou ſur la fin de l'accés : l'on peut même les partager, & en donner un grain & demi au commencement du friſſon, dans trois cuëillerées de jus ou d'eau diſtillée de bourrache, & autant ſur la fin de l'accés : le ſurlendemain de même.

Mais lorſque la fiévre eſt continuë, avec des redoublemens marquez, on le prend avant le redoublement.

On le prend de même dans les fiévres malignes, ou il convient fort.

Et ſi la cauſe de la fiévre vient de l'abondance des mauvais ſucs, crus & indigeſtes dans les premieres voyes, ou d'un embarras & obſtruction dans les viſceres, il les guerit infailliblement, ſans retour ; & ſi une premiere priſe de deux grains ne fait rien de ſenſible, on en prend trois grains la ſeconde priſe.

Pour l'hydropiſie, on en donne deux ou trois grains, de deux jours l'un, dans trois onces d'eau de parietaire, demie-once d'huile d'amande douce, & un gros de ſucre, juſqu'à ce que le Malade ſoit gueri.

Pour les vapeurs ou vertiges, on en prendra deux priſes de trois grains chacune, à deux jours l'une de l'autre ; enſuite un grain pendant huit jours, & puis deux fois la ſemaine pendant un mois ; & aprés cela on ſe contentera d'en prendre tous les quinze jours une priſe de deux grains, pour prévenir le mal.

Pour l'apoplexie, l'on en prendra trois grains, dans trois cuëillerées de vin, ou dans une once des eaux diſtillées de muguet, de betoine, de meliſſe ou de ſauge. Si cela n'opere point, on reïterera trois ou quatre heures aprés, la même doze ; & ſi la premiere agit, l'on en donnera deux grains quatre heures aprés, faiſant promener le Malade, ſi l'on peut, ou le tenant bien chaudement dans ſon lit, afin que le Remede ſe porte plus aiſément dans l'habitude du corps. S'il y a diſpoſition de vomir, l'on donnera de l'eau tiede, ou du boüillon gras, afin de cauſer l'évacuation des glaires coagulées par les acides impurs & vicieux.

Pour le flux diſſenterique, & autres cours de ventre, l'on en donne deux ou trois grains pour la premiere fois, & l'on en continuë un grain pendant trois ou quatre jours, dans trois cuëillerées d'une décoction de Sumac, ou dans trois onces d'eau de plantain diſtillée, ou dans trois cuëillerées de vin d'Alicante, ou d'autre bon vin vieux.

Pour la gravelle ou difficulté d'uriner, aprés une ſaignée, ſi l'on craint l'inflammation, & quelque layement fait avec une poignée de ſon & de graine de lin, & aprés avoir bû deux ou trois verres d'émulſion, l'on fera prendre deux ou trois grains de cette Poudre, dans trois

cuëillerées de vin blanc, ou dans trois onces d'eau d'ortie blanche; avec un peu de sucre; & l'on continuëra d'en prendre un grain, de deux jours l'un, pendant douze ou quinze jours.

Dans le commencement d'une fluxion de poitrine, six heures aprés avoir saigné le Malade, on lui donnera trois grains de cette Poudre, dans trois cuëillerées de vin; & si le Malade n'est pas soulagé, six heures aprés, on reïterera la saignée & le même Remede; & si la fiévre continuë, avec la douleur de côté, l'on peut saigner le Malade le matin, & à midi on lui donnera le Remede; c'est-à-dire, trois grains, que l'on met avec deux onces d'eau de chardon-beni, deux onces d'eau de coquelicot, demie-once de sirop d'œillet, & demi-gros de confection d'hyacinthe. On lui fait prendre le tout en le tenant chaudement; & s'il n'est pas soulagé, sur les huit heures du soir, on reïtere la saignée. L'on fait la même manœuvre pendant les trois ou quatre premiers jours de la maladie, lorsqu'elle est considerable: mais sur la fin de la maladies; c'est-à-dire, vers le sept & le neuf, si le Malade n'est pas soulagé, on se contentera de mettre trois ou quatre grains de la Poudre, dans une potion cordiale, faite avec trois onces d'eau de scabieuse, trois onces d'eau de coquelicot, trois onces d'eau de Reine des prez, une once de sirop d'œillet, & un gros de confection d'hyacinthe: on mêlera bien le tout ensemble; & l'on donnera au Malade, d'heure en heure, une cuëillerée de cette potion, aprés avoir remué la bouteille.

Pour la petite verole, l'on en donne deux grains d'abord, dans trois cuëillerées de vin d'Alicante; & l'on continuë d'en donner un demi-grain matin & soir, pendant neuf jours.

Ceux dont la santé paroît se déranger, & qui ont besoin d'être purgez, peuvent en prendre une prise de trois grains, dans trois cuëillerées de vin d'Alicante, ou à son défaut, d'autre bon vin, dans laquelle on ajoûtera autant de sucre que de Poudre. Deux heures aprés, il faut prendre un bouïllon; & s'il donne quelque envie de vomir, l'on boit plusieurs verres d'eau chaude.

La doze de deux grains, ou même d'un grain, guerit les vomissemens & les maux d'estomach, en le prenant dans deux onces d'eau distillée de mente, ou de pouliot, ou bien en forme de thé, dans trois cuëillerées de ces herbes. *A Paris, le 20. Septembre 1720.*

A TOULOUSE,

Chez CLAUDE-GILLES LECAMUS, Imprimeur du Roi.